

Déontologie Journalistes

Commission du 8 juin 2026

Compte rendu FO - 19 juin 2026



Présents pour la direction : Philippe Corbé (Directeur de l'information du groupe), Julien Duperray (Directeur de la rédaction nationale), Laure Haguenaer (secrétaire générale de la direction des antennes et des programmes), Laurent Corteel (Directeur de l'information Outre-mer), Michel Dumoret (Directeur délégué éditorial responsable de l'information des régions), Caroline Pasquet (directrice de la conformité, de l'éthique et de la déontologie), Valérie Martinez (éthique et conformité), Pascal Golomer (Directeur délégué aux Sports), Pascale Lagorce (Coordinatrice du numérique France 3) et Pascal Doucet-Bon (rapporteur de la Commission).

Pour les journalistes de FO France Télévisions : Nadia Tayama pour les OM, Pierre-Erik Cally pour les Régions et Marie Pierre Samitier pour le Siège.

DIRECTION DE L'INFORMATION ULTRAMARINE

Match de basket interrompu : soudain, plus de son... plus d'images...

Le 18 avril dernier, Mayotte la 1^{ère} diffusait sur Youtube et Facebook, le match de la finale de basketball opposant le Vautour de Labattoir contre l'Etoile bleue de Kawéni. Il y a eu des débordements, des agressions, un terrain envahi durant ce match. La décision a été prise de ne plus émettre pendant un certain temps, sans aucune explication pour les téléspectateurs. Décision qui n'a pas plu au journaliste qui présentait le match et l'a fait savoir : cela lui a valu une mise à l'écart.

La direction précise qu'il s'agissait d'une diffusion numérique, que la rédaction en chef doit garder la maîtrise de l'antenne, qu'il s'agissait de ne pas filmer une bagarre. « *Nous ne sommes pas des auxiliaires de police, explique Laurent Corteel qui ajoute : montrer ceux qui envahissent le terrain équivaldrait à les dénoncer* ». Quant au journaliste qui a manifesté son désaccord, selon la direction, « *il n'a pas été sanctionné puisqu'il a refait des présentations de JT peu de temps après* ».

Kelly a bon appétit

Emission « les dîners de Kelly ». La salariée de Martinique la 1^{ère} est rémunérée par le coproducteur extérieur. Lors du tournage des émissions, il est indiqué sur le planning que la présentatrice est en congés payés. Etrange, non ? font remarquer les représentants du personnel. **La direction répond** qu'elle a formulé une demande d'autorisation en bonne et due forme et que cela a été accepté. Pour autant lorsqu'il s'agit d'un journaliste il faut poser un congé sans solde. La direction avoue qu'il existe en effet à ce sujet une zone de flou...

Son quart d'heure de gloire...

Le 10 décembre 2025, une équipe TV de la rédaction du pôle Outre-mer de FTV tournait un « sujet » sur le festival Demain, festival des documentaires d'Outre-mer créé par Sylvie Gengoul, directrice du pôle Outre-mer. Les journalistes l'ont donc interviewé. Est-ce le rôle des journalistes de faire de la communication ? **La direction répond** que ce n'était pas une demande de l'intéressée et qu'il fallait faire la promo de l'événement dans un souci « corporate ». D'ailleurs rien ne nous empêche d'interviewer des collègues, il faut juste le préciser.

Question de Légion, question d'honneur

Le 24 janvier 2026, la directrice des contenus d'information de Polynésie la 1ère a été décorée de la Légion d'honneur, avec une couverture XXL de la station, off à la télé, article web dithyrambique... Est-il déontologique que cette décoration fasse l'objet d'une telle couverture médiatique de la part de la rédaction que cette cadre dirige ?

Réponse de la direction : « *Cela a été fait comme pour n'importe quel autre récipiendaire. Après, peut-être l'article était-il un peu trop élogieux ? Peut-être y avait-il des raisons qui le justifiait...* ». La réponse a été évasive.

Comment bien parler créole ?

Le samedi 4 avril 2026 durant le JT 19H de Martinique La 1ère, un rédacteur réalise en direct l'interview d'un jeune nageur martiniquais qui en direct vocifère à deux reprises en créole « AY KOKE MANMAN ZOT !!! » (Traduction : « allez niquez vos mères ») à destination de ses détracteurs. L'incident ne fait l'objet d'aucune réaction. Ni le rédacteur, ni la présentatrice en retour plateau ne réagissent. Ils continuent à dérouler la suite le plus normalement du monde. Aucune réaction non plus à posteriori. La présentatrice du JT en question met en ligne un réel Instagram d'1'40" où elle s'exprime en tant que présentatrice, dans les locaux de Martinique La 1ère, sur son compte tagué Francetv.fr où n'apparaissent que des publications liées à Martinique La 1ère. Elle y explique doctement que face à ce genre d'événements impromptus, la posture la plus professionnelle et le travail premier d'une présentatrice est de continuer à dérouler de la façon la plus normale et naturelle possible le journal télévisé. Cette vidéo est restée visible un mois avant d'être finalement supprimée après remontée de l'instance syndicale en CSE. **La direction répond** qu'elle n'est « *pas d'accord avec ces propos* », qu'elle a prévenu la présentatrice en question de la marche à suivre en cas de tel dérapage. A la question : que préconise la direction dans des cas similaires ? « *Il faut bien entendu présenter immédiatement des excuses au nom de la chaîne* »... De plus, sur les réseaux sociaux, elle ne pouvait pas s'exprimer au nom de notre média.

C'est oui ?... ou bien c'est non ?

Une journaliste TV réalise un sujet le mardi 19 mai 2026 sur la fermeture de plusieurs sections à l'INSPÉ (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation) Martinique.

Il n'a pas été diffusé au JT. Le rédacteur en chef a estimé en effet qu'il existait une contradiction entre le traitement du sujet en radio et celui réalisé pour la télévision. Pourtant, les deux journalistes radio et TV ont bien eu le même interlocuteur mais pas le même discours. En radio, le vice-président de l'Université des Antilles évoque une ouverture de formations. A la télé, il annonce au contraire une fermeture des filières, en avançant notamment le manque de budget, le nombre insuffisant d'étudiants ainsi que les échecs récurrents aux concours permettant d'accéder au professorat. Que faire devant une telle incohérence ?

Réponse de la direction : « Le rédacteur en chef a assumé sa responsabilité éditoriale, mais le plus simple aurait quand même été de contacter la personne interviewée pour savoir quelle était la bonne version. »

Pour les représentants FO France Télévisions, il est effectivement essentiel de vérifier l'information ensuite, et par ex de le faire par écrit, par texto, ce qui laisse des preuves quant au discours tenu par la personne interviewée.

Chacun à sa place

Les journalistes de Martinique déplorent de nouveau l'intervention incessante des chargées de communication dans les reportages. Une attitude qui intervient du fait de leur promiscuité avec leurs chefs.

Quand ils arrivent sur le terrain, les interviews ont déjà été négociées entre les chargés de communication et les chefs de la rédaction... sur l'angle, les questions... Ils doivent se battre de plus en plus pour une information libre. Ça n'est pas la première fois que ce sujet arrive en commission déontologie.

Réponse : il faut bien évidemment garder la maîtrise du sujet. C'est aux journalistes de construire leur reportage. Parfois en s'appuyant sur des séquences facilitées par des attachés de presse. Mais tout en restant vigilant et indépendant.

Qui fait quoi ?

Sur le portail d'Outre-mer la 1ère, les articles en une ne sont pas tous signés par des journalistes. Il y a toujours une confusion des genres entre info et portraits réalisés par des non-journalistes. La direction peut-elle mettre en œuvre une réorganisation des publications afin d'éviter une confusion entre information, partenariats et autres annonces ?

Réponse : Une question récurrente. Tous les articles concernant l'actualité ou sensibles sont de toute façon relus. En ce qui concerne la fonction exacte de leur auteur, « sûrement faudrait-il se montrer encore plus précis et explicatif. Il faut s'inspirer de ce qui se pratique déjà ailleurs. » Mise en page ? Codes couleur ? Slugs ? Laurent Corteel se dit très intéressé par les exemples qu'on pourra lui soumettre. Pour un changement efficace, cela est compliqué et prend du temps mais ok pour entamer le processus. **Les représentants FO réclament sur ce point un ajout en bas de la page pour préciser :** quelque chose d'explicite comme « contenu non-écrit par un journaliste ».

FO exige le strict respect de la déontologie journalistique en Outre-mer à travers une séparation hermétique entre information et communication, garantissant ainsi une transparence totale due aux publics ultramarins.

FO exige la protection du statut. Il est impératif de cesser la confusion des genres à l'antenne et sur le web en clarifiant les règles de cumul d'activités et en identifiant explicitement tout contenu non rédigé par un journaliste.

Les rédactions d'Outre-mer doivent conserver la maîtrise absolue de leurs sujets et refuser toute ingérence des chargés de communication ou toute communication interne complaisante.

DIRECTION ETHIQUE ET CONFORMITÉ

Journaliste et candidat : demandez le programme

Lors des dernières élections municipales, un des responsables d'édition de Mayotte la 1ère était candidat, tête de liste dans une commune. Au moment du lancement officiel de la campagne, il n'était plus à l'antenne. La direction peut-elle rappeler les règles en matière d'engagement politique pour les journalistes de France TV (avant, pendant et après la période électorale) ?

Réponse de la direction : « Depuis la recommandation de l'ARCOM, un journaliste peut évidemment se présenter, comme n'importe quel citoyen, à toute élection, mais il doit alors se mettre de côté. S'il est élu, il faut trouver un aménagement de poste, selon les règles déterminées par un médiateur. Ce n'est pas une sanction, même si certains peuvent le prendre mal. Il faut le rappeler aux journalistes. Il faut aussi convenir d'un aménagement de poste. C'est une mesure de précaution, mais parfois cela est mal pris. La plupart des journalistes le comprennent. Mais faudrait l'expliquer, peut-être sur le web. S'il s'agit d'un encadrant, candidat, dans la période d'élection, il doit se déporter sur l'ensemble du JT. »

DIRECTION DE L'INFORMATION RÉGIONALE (TV)

Un off plus très off

A France 3 Occitane, on déplore une source dévoilée et une équipe de reportage pas informée que ladite source a transmis des informations sur le déroulé d'un événement qui risque d'être tendu. A quelques jours du second tour des élections municipales, le 19 mars 2026, se déroulait une cérémonie en hommage aux victimes assassinées par Mohamed Merah, à Toulouse. Un journaliste de la réaction est averti, par une source en off, qui ne souhaitait pas se dévoiler, que l'événement allait être perturbé pour protester contre la venue du candidat LFI à la mairie de Toulouse, François Piquemal, parlant même de « grabuge ». Cette information a été communiquée à l'encadrement. Mais l'équipe chargée de couvrir cette actualité, elle, n'a pas été mise au courant de cette action.

De plus, dans un article web rédigé peu de temps après, le journaliste révéla la teneur de ce off parvenu à la rédaction, et surtout son auteur. Deux disfonctionnements donc, à partir d'une info en off.

Pour Michel Dumoret, il y a eu en effet une erreur reconnue par l'encadrement, mais il précise que l'équipe sur place, malgré des moments de tension, à aucun moment, ne s'est sentie en danger. Concernant la divulgation des sources, il y a eu un problème de validation de l'article, car le RCA du numérique était en RH, son remplaçant n'a pas voulu valider. Le RCA titulaire a accepté de revenir, mais cela a engendré en effet une période de flottement. Pour notre confrère Michel Dumoret, c'est un cas d'école : « Ce « off » en question permet de réfléchir sur les Fake news et les tentatives de manipulation, spécialement en cette période de pré-présidentielle ».

Voyage, voyage...

Les syndicats demandent à la direction de rappeler la règle au sujet des voyages, le plus souvent à l'étranger, organisés par une institution, association, collectivité publique ou organisateur d'une manifestation sportive, etc. Quel est le processus de décision ?

Réponse : tout reportage nécessitant un voyage est soumis au préalable à la direction. Les reportages ou émissions politiques ne peuvent être parrainés. Quant aux voyages de presse, la réponse est claire : c'est interdit. Sauf s'il y a un véritable intérêt journalistique, auquel cas c'est la chaîne qui prend en charge les frais de transport et d'hébergement Avec tous les justificatifs nécessaires. Pascal Doucet Bon insiste sur ce dernier point car s'il y a négligence ou faute, cela peut se transformer en délit (cf. loi Sapin 2)

Faites vos jeux, rien ne va plus

Le 30 avril, la locale de Brive a diffusé une édition spéciale sur l'ouverture d'un casino à Pompadour, avec 7 minutes de reportages et interviews. 4 minutes ont également été diffusées dans le journal régional. Au total 11 minutes de publicité pour l'établissement privé. Si l'on comprend l'intérêt

économique de l'ouverture de l'établissement pour la ville, il aurait peut-être été pertinent de s'interroger sur l'addiction aux jeux ou autres thèmes apportant un éclairage différent.

Réponse de la direction : « *Oui c'est vrai, en tant que service public nous devons être irréprochables : il y aurait dû y avoir une réflexion sur l'addiction aux jeux et une approche sanitaire à ce sujet. Mais sur le fond, parler de ce casino, acteur important de l'économie locale, était légitime, car il est le seul dans la zone.* »

Rappel de FO : c'est en effet lorsqu'il n'y a pas d'autre entreprise du même secteur qu'il est possible de n'en évoquer qu'une, avec les règles en vigueur (Cf. ARCOM).

L'addition peut être salée

De plus en plus souvent, des images d'archives sont utilisées sans être créditées, et sans avoir consulté le service documentation. Pourtant, les règles d'utilisation des images du CIO, des retransmissions sportives diffusées par des chaînes privées, des images filmiques trouvées sur YouTube, sont régulièrement rappelées. Dernier exemple en date : le portrait d'un nouveau joueur de handball à Limoges, avec demande d'images de match datant de quelques semaines au service documentation, qui refuse en rappelant les règles et lui propose des images d'entraînement. Le rédacteur a donc monté le sujet en utilisant des images de match de beIN SPORTS, trouvées dans I Media, faisant fi du droit à l'image. Le sujet en question a été diffusé le 21/05/2026 sans créditer les images.

Réponse : les images d'archives qui ont été reprises ne proviennent pas de beIN SPORTS mais d'archives de France 3, tournées en 2022 et 2023. La question mérite toutefois un rappel : quand on reprend les images dont on n'a pas les droits, cela peut coûter très cher, un exemple récent : 15 secondes pour 15.000 euros ! Dans le doute il faut utiliser le service « révélateur ».

Prudence et droit de la presse : ce qu'il ne faut pas filmer...

Le 2 janvier 2026, France 3 rennes diffuse un sujet dans son JT sur le procès d'un homme ayant acheté des poupées-enfants en ligne. À aucun moment son visage n'a été flouté. Le commentaire mentionne de plus le quartier dans lequel il habite et explique qu'il a été condamné en 2005 pour avoir abusé de sa fille. La direction peut-elle rappeler les règles ?

Réponse de la direction : « *Pour les personnes privées on peut révéler l'identité si elles sont mises en examen. Mais il convient de rester prudent dans ses propos en respectant la présomption d'innocence. Pour rappel pas d'images de personnes menottées.* »

Il existe à ce sujet une formation sur le droit de la presse, à FTV Université...

DIRECTION DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE RÉGIONALE

Evitons le « n'importe quoi »

Mardi 10 février, une équipe de France 3 Alsace a filmé pour le JT, deux jeunes filles, deux mineures, d'un lycée de Strasbourg suite à une vidéo manipulée grâce à un logiciel d'intelligence artificielle ayant circulé à l'intérieur de l'établissement. Toutes les garanties d'anonymat avaient été respectées, condition sine qua non pour que ces dernières témoignent. Or dans le module web diffusé le lendemain sur Tik Tok, le prénom d'une des élèves apparaît dans le sous-titre. Les journalistes qui avaient fait le sujet n'ont pas été informés de sa reprise, ni consultés sur le « reboutiquage ».

Peut-il y avoir des consignes claires ?

Un rappel à tous les CEN : la reprise des ITW doit se faire à partir de newsboard, et s'il y a une modification nécessaire, elle doit être validée. De plus, en cas de sujet sensible, il faut une double

validation éditoriale par un RCA, un CEN ou les journalistes concernés.

Une élue n'est pas d'accord, la validation par les auteurs du reportage devrait être obligatoire. Pour ce qui est de l'erreur de F3 Alsace, la Direction précise que des excuses ont été présentées auprès de la jeune fille.

Merci pour tout

Le 24 avril dernier, une équipe TV part sur un sujet d'actualité (des arbres saccagés 15 jours plus tôt). A son retour, un adjoint informe la journaliste que ses rushes et ses ITW seront utilisés simultanément et en parallèle pour fabriquer un module web. Aucune information ne lui est demandée. Elle s'y oppose arguant qu'elle seule connaît la problématique, les images et qu'il faudrait attendre qu'elle ait terminé son sujet afin de reprendre les ITW qu'elle a menées et sélectionnées. Le rédacteur en chef lui répond alors qu'elle n'est pas propriétaire du sujet et que le JRI n'est pas non plus propriétaire des images. Le module est monté contre son gré. **Peu de réponse satisfaisante de la Direction** si ce n'est qu'effectivement nous n'avons pas le droit patrimonial sur les rushes.

FO rétorque de façon ferme que nous gardons un droit moral sur nos oeuvres, on ne peut donc pas s'emparer des rushes sans avoir échangé avec leur auteur lorsqu'il émet des réserves, ni sans donner quelques explications. La Direction n'est pas d'accord et cite en exemple les rushes du réseau repris par France 2. Cependant, FO le précise, le droit moral a force de loi tout autant face au droit patrimonial. Il n'est pas conforme à la déontologie de se saisir des images de façon cavalière, et il est important que ce rappel à l'ordre soit fait ici.

Terra « Incognita »

Une fois encore la frontière entre communication, publicité, partenariat et informations est invisible, regrette FO. Un producteur artistique interne a été envoyé à Saint-Tropez le week-end du 2 et 3 mai, il a réalisé des interviews de chefs et réalisés des micros-trottoirs qu'il a publié sur les réseaux sociaux de France 3, Côte d'Azur. C'est un travail journalistique. Il n'a pas de carte de presse. Il n'est indiqué nulle part que c'est un partenariat. Les influenceurs sont désormais obligés d'indiquer lorsque c'est un partenariat, il serait bon que France Télévisions se plie à cette pratique. Il est essentiel de ne pas brouiller encore plus la frontière entre Communication et information. Dans un contexte tendu à la sortie de la commission d'enquête, nous devons être irréprochables. C'est l'image de la profession qui est en jeu. En tant que Journaliste nous sommes responsables et nous nous devons de respecter la déontologie, Ce n'est pas le cas pour les communicants. Le statut et la fiche de poste de ce directeur artistique est une manière de contourner nos accords. L'information doit être faite par des journalistes. Que compte faire la direction à ce sujet ?

Pascal Doucet Bon est plutôt d'accord, « on dirait un influenceur » répond-il. « Il aurait fallu écrire -réalisé en partenariat -. » Avant de rajouter, « Le web et les réseaux sociaux c'est une terre de conquête. C'est le far West. Tout est à inventer. La verticalisation, c'est Terra Incognita. » Chacun précise alors qu'il faut créer les règles et les pratiques. « Là on est typiquement dans l'erreur », reconnaît la direction.

FRANCEINFO.FR

Une censure qui ne dit pas son nom

Début décembre 2025, un journaliste de France info a fait un sujet rappelant l'origine des marchés de Noël. Effectuant correctement son travail, il n'a pas manqué de rappeler que les nazis, s'ils ne les avaient pas inventés, ont largement contribué dans les années 30 à les remettre au goût du jour. Tollé au sein de la sphère Bolloré : « France Info s'attaque une fois de plus à une de nos chères traditions

chrétiennes ». Il n'en faut pas plus pour la direction de l'information pour faire machine arrière. Elle reconnaît que le titre du sujet faisant le lien entre les marchés de Noël et le nazisme, était inapproprié. Mais cédant à la pression populiste, elle retire carrément de l'antenne le sujet, qui pourtant ne comportait rien d'inexact. La direction de l'information va-t-elle s'autocensurer, et du même coup censurer ses journalistes, chaque fois qu'un sujet ne plait pas à l'extrême droite ou à l'image qu'elle se fait de la France, de son histoire et de ses traditions ? Par exemple, va-t-elle empêcher un journaliste de FTV de faire un sujet sur les origines de la Brigade anti-criminalité et les liens de son fondateur, Pierre Bolotte, avec le nazisme et la répression des « indigènes » dans les colonies ? Va-t-elle renoncer à faire des sujets sur les massacres coloniaux parce qu'ils s'écartent du roman national ? Et si le titre seulement était en cause, pourquoi avoir retiré tout le sujet ?

Réponse (brève) de la Direction : « *C'est un choix éditorial, et nous n'avons rien à dire (sic)* ».

DIRECTION DE L'INFORMATION

Une info bien « chargée »

La « drogue » dans le sac à main de Rima Hassan, un fiasco journalistique, qui est du niveau de l'affaire Dupont de Lignonès, mais plus politique, et qui n'a pas suscité autant d'auto-critiques. Tous les médias s'y sont mis et ont relayé les « fuites » du parquet, qui se sont avérées des fake news par la suite. France 2 et France info ne sont pas en reste. Jeudi 2 avril, Léa Salamé déclare, à propos de la garde à vue de Rima Hassan, que « de la drogue de synthèse a été retrouvée dans son sac ». Même avalanche de fausses informations sur France Info. 23 heures le 2 avril : « De la drogue de synthèse a été retrouvée dans son sac ». La spécialiste police-justice dans le JT de Tout est politique : « Un produit qui pourrait être de la drogue de synthèse a été retrouvé dans son sac à main » (l'emploi du conditionnel excuse-t-il la diffusion d'une fausse information ?). Matinale du 3 avril : « De la drogue a été retrouvée sur elle au cours d'une fouille ». Dans le 11/13 du 3 avril : « de la drogue aurait été retrouvée dans ses affaires ». Bandeau : « Rima Hassan, de la drogue découverte dans son sac ». La spécialiste police-justice reprend le communiqué du parquet de Paris qui affirme que « de la drogue 3MMC a été retrouvée sur Rima Hassan lors de la fouille ».

Il n'y a eu aucun rectificatif à l'antenne, hormis les versions de l'avocat de Rima Hassan et celle de LFI. Aucune excuse de la part des journalistes qui ont participé à cette campagne de désinformation.

Comment expliquer ce fiasco journalistique et pourquoi est-il passé sans réaction de la direction de l'information ?

Réponse de Philippe Corbé : « *L'info était bien sourcée (par des policiers). On a précisé que ça avait été acheté dans un cadre légal, selon la version de Rima Hassan. C'est vrai que l'on aurait dû rectifier. Mais nous avons donné cette info 5 heures après, donc on ne s'est pas précipité non plus.* »

Puis il a reconnu : « *Nous n'avons pas formulé d'excuses.* »

Pour FO, il est nécessaire d'établir une règle de conduite sur ce type de traitement de l'information : pourquoi pas un bandeau de démenti le lendemain du constat de l'erreur ? Ou autres solutions ?

Léa Salamé : un lancement orienté ?

Léa Salamé diffuse une enquête de l'Oeil du 20h mettant en cause l'impartialité des nouveaux médias vis-à-vis de Mélenchon. Elle ne fait pas autre chose que relayer les attaques de son conjoint sur LFI. Selon certaines organisations syndicales, l'impartialité de Léa Salamé est clairement remise en cause. A partir de quand l'alignement d'un(e) journaliste sur les positions politiques de son/sa conjoint(e) nuit-elle à la crédibilité du média pour lequel il/elle travaille ?

L'honnêteté et la transparence, pourtant inscrites dans le règlement intérieur et le cahier des charges de FTV, ne commandent-elles pas, dans ce genre de cas de figure, de demander à Léa Salamé de se retirer de l'antenne, ou d'éviter de traiter ce genre de sujets ?

Réponse de la direction : « *L'œil du 20 heures est une enquête factuelle et ne relaie pas d'opinion politique. On ne peut pas fonder un jugement professionnel sur Léa Salamé. C'était le lancement d'un sujet, pas celui d'un éditorial.* »

Un débat qui fait débat

D'après les indiscretions du Parisien en mai dernier, les journalistes-éditorialistes-experts-invités de notre future émission politique L'Heure de vérité seraient : Marc-Olivier Fogiel, Benjamin Duhamel et Eugénie Bastié.

Autrement dit, selon certaines organisations syndicales, « ça pencherait à droite ». La direction peut-elle donner la définition de « pluralisme » et rappeler le paragraphe 1.1.4 de notre charte des antennes ? Pourrait-elle également expliciter les termes employés par M. Sitbon-Gomez de « confrontation des points de vue » et d'agora ?

La Direction répond : « *Nous n'avons pas confirmé pour le moment la mise à l'antenne de l'Heure de Vérité, nouvelle version. Mais si cela se fait, il y aura des intervenants FTV et des extérieurs. L'assistante de François Henri de Virieu (le créateur de l'HdV) a confié la liste des invités de l'époque : c'était très large. La future liste sera donc aussi pluraliste. Quant à Fogiel, il a décliné.* »

A Moscou on connaît la musique mais on pose mal les questions...

L'interview de Sergueï Lavrov (ministre des Affaires étrangères de la Russie) par Léa Salamé. Cette interview en direct a suscité des critiques dans toute la presse, entamant un peu plus la crédibilité de FTV. Cela rejaille sur les journalistes de la rédaction nationale qui sont ainsi pris en otage en quelque sorte. Pourquoi a-t-on laissé Léa Salamé interroger seule un personnage de cette envergure ?

Selon FO et les autres organisations syndicales, elle aurait dû être épaulée par un(e) spécialiste de la Russie.

Lavrov n'est pas lui-même accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, mais il représente un État qui l'est. Sur certains médias (AFP), il existe une charte qui limite les interviews de ces personnages au strict minimum nécessaire à l'information du public, de manière à ne pas offrir une tribune à leur propagande. Ainsi, durée ou espace réduit, et encadré par des mises en perspective et commentaires critiques. Pourquoi FTV n'adopterait-elle la même déontologie ? Cela est valable pour d'autres criminels de guerre ou représentants d'un État criminel, qui interviennent régulièrement et amplement sur nos antennes.

La Direction répond : « *Léa Salamé s'est appuyée sur le travail de reporters de FTV. Elle a contesté beaucoup de choses dites par Lavrov. Cela a été enregistré à 09h du matin depuis Moscou avec une traduction instantanée, ce qui était difficile. A plusieurs reprises l'invité a retiré son oreillette, on ne pouvait pas l'interrompre. Puis on a décidé de publier l'entretien entier sur le numérique.* »

Finalement, Philippe Corbet regrette qu'il n'y ait pas eu en effet de spécialiste venu épauler Léa Salamé. Mais pour des raisons de planning ça n'a pas été possible. **FO réclame que désormais les journalistes experts de la rédaction soient concertés, sollicités, et que ceci soit appliqué dans tous les domaines. Cela évitera le manque de pugnacité et de contradiction tel que remarqué par tous dans cette interview.**

Quand c'est flou...

Intelligence artificielle (IA) et floutage.

Plusieurs fois, en commission de déontologie, nous avons appris qu'il ne fallait pas flouter les visages, mais plutôt ne filmer que les mains ou le reste du corps. Car l'intelligence artificielle permet de reconstituer un visage.

Or, aucune instruction ni aucune note, jusque-là, n'a validé ce qui a été dit en commission de déontologie ces dernières années.

Autrement dit, les JRI continuent de filmer les visages et déclarent qu'ensuite, au montage, ce sera flouté si besoin.

Malheureusement, ce floutage peut ne pas être fait ensuite (sujets en kit, oubli de préconisations), cela peut échapper et nous sommes confrontés à cette difficulté...

Allez-vous produire une note à destination de ceux qui produisent les images ? Quelle est la position précise de la direction sur ce point ?

La direction n'est pas d'accord, il y a eu des notes de faites. La charte de l'anonymat a été faite. Pascal Doucet-Bon précise : « *Il ne se passe pas un mois que sans que je reçoive un appel pour un conseil à ce sujet. 6000 personnes ont déjà été averties. La balle est dans le camp des managers. Les moyens ont été mis. Il faut faire la formation.* »

FO rétorque : « *En attendant, les journalistes continuent de filmer intégralement, et disent qu'au montage « ils flouteront ». Or l'IA peut reconstituer un visage. Nous serons en tort plus tard, d'autant que ces images restent dans nos bases de données et qu'elles ne sont pas toutes indexées avec une alerte ».*

2 fois, ça va...

Dans quelle mesure est-il possible de portraitiser une entreprise ou un commerce qui a bien réussi, du type success story, sans assimiler cela à un sujet "pub" ? (Exemple en Mayenne avec V and B, Noz, Daniel Moquet...)

Existe-t-il des règles, et quelles sont-elles ?

Réponse de la direction : « *pas de laudation excessive, pas de vocable ni de ton complaisant. Et si possible il faut citer des marques comparables sur le même marché. Quant à la citation de la marque, il faut vraiment se limiter (pas plus de 2 fois dans le même sujet, et le lancement fait partie du sujet). Faire attention au contenu des ITW. Éviter les adjectifs, les adverbes etc...* »

FO recommande de consulter les règles établies par l'ARCOM, ce sera plus précis.

Du pain béni... tôt

Dérapage d'une éditorialiste.

Le dimanche 15 mars, une éditorialiste a « dérapé » en direct lors de la soirée du 1^{er} tour des élections municipales sur France Info. Nathalie Saint-Cricq a qualifié Eric Ciotti, candidat UDR allié au RN, de « Benito » (référence au leader fasciste Benito Mussolini). La chaîne et la journaliste ont présenté des excuses aux téléspectateurs. L'éditorialiste, durant la même soirée, a commenté, en attendant le discours de Manuel Bompard, un des dirigeants du parti de Jean-Luc Mélenchon, en disant « C'est qui la petite ? », à propos d'Imane Hamel, cadre du parti. Une remarque que là encore la journaliste dit avoir imaginée « off » mais... qui s'est entendue à l'antenne.

La direction a suspendu l'éditorialiste pour une semaine. Mais qu'en est-il actuellement ? Qu'a prévu de faire la direction vis-à-vis d'une figure de l'antenne qui représente la rédaction et dont les dérapages portent atteinte à l'image du service public ?

Une formation sur la maîtrise de soi à l'antenne est-elle prévue pour cette dame ? Et pour ceux qui souhaitent justement être préparé à faire face à ce type d'incident, désastreux pour l'ensemble des journalistes de FTV ?

Pour Philippe Corbé : « *Totalement inacceptable. Elle a dit que le micro était resté ouvert, ce n'est pas une excuse. Elle a présenté très vite ses excuses aux téléspectateurs et n'a pas terminé la couverture des élections.* »

Casse-tête marseillais

Le 19 mars à 20h30, France 2 proposait un débat à Marseille dans le cadre des élections municipales. Au début : seuls Benoît Payan et Franck Allisio font face à face, debout à un pupitre pendant une quinzaine de minutes. Martine Vassal elle intervient juste après les deux favoris répondant pendant 7 minutes aux questions de Caroline Roux. Peut-on parler de débat démocratique quand l'un des candidats est séparé des deux autres et que le temps de parole de chacun est inégal ? Peut-on enfin, parler de débat démocratique quand deux candidats se répondent et que le troisième répond, après les autres, aux questions d'une journaliste ?

Réponse de la Direction : ça a été le seul moyen d'organiser cette soirée. Il y eu des négociations, ça a été compliqué, c'était le seul moyen pour la 2^e ville de France. On a négocié avec eux. Notre ambition territoriale s'est heurtée aux stratégies politiques. On a finalement trouvé un accord avec Payan et Alisio. Mme Vassal n'était certes pas contente, mais elle a accepté. On a sollicité l'Arcom qui était ok. Il y a un principe d'équité, pas d'égalité. « *J'aurai préféré un débat à 3* » nous a expliqué Philippe Corbé, ajoutant « *mais cela n'a pas été possible. Comme à Paris où Rachida Dati a refusé.* »

No Youtube please

Les salariés de France Télévisions ont-ils le droit de mettre leurs reportages FTV sur leur propre chaîne Youtube ?

Réponse rapide voire expéditive, mais claire : « *Non. C'est même sanctionnable.* »

FO demande qu'un communiqué très clair soit fait en direction des auteurs de contenus « sur la question YouTube »

FRANCEINFO (TV)

Fake news, bad news

Sur France info le 17 mars à 17h39, Gilles Bornstein et Jean-Sébastien Ferjou reprennent en cœur la fake news diffusée par l'extrême droite, selon laquelle le nouveau maire de Saint Denis Bally Bagayoko aurait prononcé la phrase suivante : « Saint-Denis, ville des Noirs et du peuple vivant ». Là encore, aucune réaction de la direction. Et aucun rectificatif à l'antenne. (pour mémoire et en référence, Saint-Denis qui abrite les dépouilles des rois de France en sa basilique, avait été surnommée au début du XX^e siècle par un journaliste communiste « Saint-Denis Ville des rois morts et du peuple vivant »).

Réponse de la direction : « *En guise de « rattrapage », Gilles Bornstein l'a interviewé ensuite. Il y a eu un portrait de Mr Bagayoko dans le 20 heures. Et nous sommes la seule chaîne à avoir diffusé la réunion publique de Jean-Luc Mélenchon. Et d'ailleurs nous n'avons pas interrompu le discours pour la marche blanche.* »

Un bandeau boulet

Sur France Info le 9 mai, dans l'émission Vrai ou Faux, le débat sur l'immigration entre Benoît Hamon et Alexandre Devecchio a été recouvert pendant plus de 15 minutes par le bandeau : « Les immigrés, un boulet pour l'économie ? ». Malgré le point d'interrogation, la proposition telle que formulée penche clairement du côté des discours hostiles à l'immigration. Même si le débat était contradictoire et apportait des éléments laissant plutôt penser le contraire, notamment le rapport de l'OCDE sur le ratio cotisations sociales et prestations sociales, le bandeau reprend sous forme d'interrogation les thèses de la droite et l'extrême droite sur le coût supposé de l'immigration. Est-ce une erreur des responsables de l'édition ?

Réponse de la direction : « *Tout va bien. C'est le principe de l'émission, c'est justement pour débunker, pour démonter la fausse info. Ça fait partie des mécanismes de l'émission.* »

Deux titres maladroits

La question qui tue. Le 28 mars 2026, 3 journalistes libanais ont été tués par une frappe israélienne. Dans sa tranche 14-16, France Info affiche le bandeau : « Liban : un journaliste tué affilié au Hezbollah ? ». Pourquoi cette information mise en avant par la propagande israélienne se retrouve-t-elle sur l'antenne de France Info. Pourquoi ne pas avoir utilisé une information plus factuelle ? On appréciera d'abord le point d'interrogation, précaution graphique qui ne justifie rien. Certes, dans les faits, la question n'est pas basée sur des informations fausses. L'un des journalistes, Ali Shoaib, travaillait pour la chaîne Al-Manar, affiliée au Hezbollah. Les deux autres travaillaient pour la chaîne d'information libanaise Al-Mayadeen et leur véhicule portait clairement la mention « presse ». Mais peut-on décemment poser une telle question sur le service public, alors que le simple fait de tuer des journalistes est un crime de guerre ?

La Direction déclare « *ne pas voir où est le problème. Même si beaucoup d'élus confirment un certain malaise face à ce bandeau qui atténuerait le crime contre l'un des 3 journalistes.* » A noter que le titre de la question « la question qui tue » posée par les organisations syndicales, a en revanche blessé l'un des membres de la Commission, qui n'apprécie pas le jeu de mot sur un sujet aussi grave.

Une IA très mal élevée

En janvier 2026, le médiateur de l'information a reçu des messages de téléspectateurs de France info l'alertant de sous-titres générés par IA pour les malentendants. Par exemple, à 17h15, on peut lire « J'encule l'Islam » sous les paroles d'un des intervenants de la chaîne, Adel Bakawan. L'IA utilisée par FTV aurait-elle un biais islamophobe ? A vérifier ! Moins grave, mais gênant, le sous-titre indiquant un peu plus tard que « Jean-Paul Chapel va aller me faire cuire des œufs ». Il est peu probable que le journaliste en plateau ait prononcé cette phrase-là. Erreur impardonnable et c'est toute une partie de l'audience, les malentendants, qui se voient privés d'une information digne de ce nom parce qu'on nom de la rentabilité, la direction a choisi de générer les sous-titres par une machine, alors qu'avant, ils étaient faits par des journalistes.

Réponse de la direction : « *L'IA en effet génère de plus en plus d'erreurs. Il faudra bien faire un bilan. Cela fait partie des règles « aveugles », sans visibilité pour le moment. Dans ce cadre, en direct, le contrôle humain est impossible. Ceci dit lorsqu'il s'agissait de traductions faites par un journaliste, il y avait aussi parfois des erreurs. On continue de travailler en étroite collaboration avec différentes associations pour affiner ces transcriptions.* » nous est-il assuré. A vérifier...

La Commission s'est achevée à 18 heures, mais sans que certains points aient pu être abordés.

Les représentants FO France Télévisions